

COMPTE-RENDU RÉSUMÉ DE LA RÉUNION ENTRE LES OSC ET L'ÉQUIPE DÉVELOPPEMENT DE L'EACOP



Les partenaires SRJS et CSCO ainsi que l'équipe de l'EACOP, dont le directeur du projet pour l'EACOP, M. Maxim Marchenko (debout), pendant la réunion entre les OSC et les entreprises pétrolières.

13 février 2020

PROTEA HOTEL, KAMPALA

1. Introduction

Le jeudi 13 février 2020, des organisations de la société civile (OSC) du secteur du pétrole et du gaz se sont réunies avec les responsables du développement de l'oléoduc de pétrole brut d'Afrique de l'Est (East African Crude Oil Pipeline, EACOP) au Protea Hotel de Kampala.

L'objectif de cette réunion était de discuter de l'avancée du projet EACOP, des réponses aux commentaires des OSC à la suite de la publication du rapport d'évaluation des conséquences environnementales et sociales (ESIA) de l'EACOP, ainsi que des préoccupations des OSC au sujet du projet EACOP.

Les groupes suivants ont participé à la réunion :

- l'équipe de l'EACOP, composée entre autres du directeur du projet, M. Maxim Marchenko, et du directeur de l'acquisition des terres, M. Robert Lwanga ;
- des représentants des entreprises pétrolières Total E&P (Ouganda) B.V. et Tullow Oil ;
- des représentants publics de l'Autorité pétrolière ougandaise (Petroleum Authority of Uganda, PAU) et de la Compagnie nationale pétrolière de l'Ouganda (Uganda National Oil Company, UNOC) ;
- 45 (quarante-cinq) OSC nationales et régionales membres de la Coalition de la société civile sur le pétrole et le gaz (CSCO), dont le président et le coordinateur de CSCO, et
- des partenaires « Ressources partagées, solutions communes » (Shared Resources, Joint Solutions, SRJS) représentés par AFIEGO ; AFIEGO est également membre de CSCO.

2. Réunion

2.1. Présentation de l'ordre du jour par la CSCO

CSCO a entamé la réunion par quelques remarques.

Il a souligné que les OSC avaient soumis depuis près de quatre mois leurs commentaires sur le rapport ESIA de l'EACOP, au cours d'audiences publiques tenues en octobre 2019 par l'Autorité nationale de gestion de l'environnement (NEMA) et la PAU. Elle a indiqué que les OSC devaient être informées des suites données à leurs commentaires. D'autre part, CSCO a observé qu'un certain nombre de problèmes étaient apparus et avaient des répercussions sur les populations affectées par l'EACOP. Les participants ont noté que ces nouveaux problèmes devaient être discutés et résolus.

L'ordre du jour a ensuite été présenté par le coordinateur de CSCO, M. James Muhindo :

- présentation aux OSC des documentations liées aux audiences publiques concernant l'ESIA ougandais de l'EACOP;
- explications sur la prise en compte des commentaires des OSC ;

- apport de clarifications concernant les nouveaux problèmes signalés par les OSC liés au projet EACOP, et
- discussion ouverte.



M. Muhindo, représentant de la CSCO ayant participé à organiser la réunion.

2.2. Discussion sur l'avancée de l'EACOP

Le directeur du projet EACOP, M. Marchenko, a présenté l'avancée du projet. Les informations qu'il a données sont les suivantes :

2.2.1. Cadre légal

Quatre accords doivent être signés afin de permettre le développement de l'EACOP. Il s'agit de :

- (i) l'accord intergouvernemental ;
- (ii) l'accord du gouvernement hôte (Host Government Agreement, ou HGA) ;
- (iii) l'accord d'actionnariat, et
- (iv) l'accord relatif aux taxes et au transport.

L'accord intergouvernemental a été signé en 2017 par les présidents de l'Ouganda et de la Tanzanie. Cependant, ces deux États débattent depuis du HGA.

Le HGA doit être signé avant que les responsables du développement de l'EACOP, qui comprennent Total E&P, CNOOC, Tullow Oil, l'UNOC et le gouvernement tanzanien, ne puissent entamer les négociations en vue de signer l'accord d'actionnariat et l'accord relatif aux taxes et au transport.

En outre, l'ensemble des quatre accords cités ci-dessus doit être en place avant que les responsables du développement du projet ne puissent prendre contact avec des organismes bancaires pour le financement du projet, et avant qu'ils ne puissent commencer à acquérir des terres.

2.2.2. Acquisition de terres

M. Marchenko a indiqué les avancées suivantes :

- Le tracé de l'oléoduc EACOP en Ouganda a été publié au journal officiel en novembre 2019.
- 5 000 (cinq mille) personnes sont directement affectées par l'EACOP en Ouganda.
- Les propriétés de ces personnes ont été évaluées et financièrement estimées.
- 14 rapports d'estimations financières ont été produits.
- Les 5 000 personnes affectées par ce projet (PAP [foyers]) ne peuvent néanmoins recevoir aucune compensation avant la signature de l'ensemble des quatre accords mentionnés à la section 2.2.1.
- Cette absence de compensation intervient malgré le fait qu'elles aient été empêchées de mettre en place de nouvelles installations sur leurs terres, comme des tombes, des cultures pérennes, etc.

2.2.3 Statut du rapport ESIA de l'EACOP

M. Marchenko a informé les membres de SRJS et de CSCO qu'une partie de leurs commentaires transmis au cours des audiences publiques avaient été pris en compte. Une version révisée du rapport a été envoyée à la NEMA. Le tableau ci-dessous récapitule les réponses à ces commentaires.

N°	Commentaire des OSC	Réponse de l'équipe EACOP
1.	<p>L'ESIA a été réalisé conformément à une ancienne législation environnementale (le National Environment Act, NEA) datant de 1995.</p> <p>Les responsables du développement du projet ne sont pas tenus de respecter le NEA de 2019 lorsqu'ils appliqueront l'ESIA. Cela aura des répercussions négatives sur la protection environnementale et sur les revenus des populations, car l'ancien texte de loi ne comporte pas de dispositions en matière de hiérarchie de la mitigation, du respect des conditions sociales fondé sur l'ESIA, etc.</p>	<p>Les responsables du développement s'engagent à respecter le NEA de 2019. Néanmoins, cette législation n'est pas encore concrète, car aucune régulation n'a été mise en place.</p>
2.	<p>Les responsables du développement de l'EACOP n'ont pas encore créé l'entreprise EACOP.</p> <p>Total E&P Midstream B.V. (TEAM) a financé l'ESIA et prend des engagements au</p>	<p>Total fera partie intégrante de l'entreprise qui sera créée par les responsables du développement de l'EACOP.</p> <p>Les engagements pris par TEAM seront contraignants pour l'entreprise EACOP.</p>

	<p>nom des responsables du développement de l'EACOP.</p> <p>Ces engagements seront-ils contraignants pour l'entreprise EACOP lorsqu'elle sera créée ?</p>	
3.	<p>Les responsables du développement du projet ont sous-évalué les émissions de gaz carbonique qui seront générées par l'EACOP.</p>	<p>L'équipe EACOP a modifié l'ESIA pour corriger cette sous-évaluation. L'annexe G3 présente les émissions corrigées.</p> <p>Cependant, l'équipe EACOP n'a pas tenu compte des 33 millions de tonnes de gaz carbonique qui seront produites chaque année, lorsque le pétrole transporté par l'EACOP sera brûlé.</p> <p>Au cours de la réunion, l'équipe a souligné que la pratique recommandée par l'industrie était de ne pas tenir compte de ce paramètre. L'équipe EACOP n'a donc pas considéré que l'EACOP générerait des émissions « de la taille du Danemark ».</p>
4.	<p>Le responsable du développement du projet n'a pas annexé les plans de mitigation à l'ESIA ; ils les ont uniquement listés.</p>	<p>Les plans de mitigation seront appliqués si l'ESIA est approuvé.</p>
5.	<p>La méthode en tranchée à ciel ouvert est la moins conseillée pour traverser les rivières et les tourbières. Le responsable du développement devrait adopter la méthode du forage horizontal.</p>	<p>La méthode en tranchée à ciel ouvert était la moins coûteuse, et elle permettra des travaux de maintenance pendant la saison sèche.</p>
6.	<p>Les responsables du développement n'ont pas expliqué comment les gouvernements locaux des districts seront impliqués dans la mise en application de l'ESIA.</p>	<p>Le rôle des districts est indiqué dans le RAP.</p>
7.	<p>Aucune information adaptée n'a été fournie au sujet des produits chimiques qui seront utilisés dans le cadre du projet EACOP, ni au sujet des questions qu'ils posent notamment en matière environnementale et sanitaire.</p>	<p>Une liste des produits chimiques qui seront utilisés a été ajoutée en annexe N.</p>
8.	<p>Le rapport manquait de données désagrégées concernant le nombre de femmes qui seront affectées par ce projet.</p>	<p>Une annexe a été ajoutée afin de montrer le nombre de femmes qui seront touchées par ce projet.</p>

2.2.4 Avancée de l'ESIA tanzanien de l'EACOP

M. Marchenko a donné les informations suivantes :

- Un ESIA pour la section tanzanienne de l'EACOP a été réalisé.
- Il a été soumis au gouvernement tanzanien, qui l'a approuvé.
- Cependant, l'ESIA tanzanien n'a fait l'objet d'aucune audience publique.
- En effet, la législation tanzanienne ne prévoit pas cette possibilité.
- Au lieu de cela, l'équipe EACOP (actuellement dirigée par TEAM) a consulté les parties prenantes par divers moyens.



M. James (R) Lwanga et M. Marchenko, de l'équipe EACOP, ont discuté des réponses apportées aux commentaires des OSC concernant l'ESIA de l'EACOP.

2.3. Discussion ouverte

Une discussion ouverte s'est ensuite tenue, au cours de laquelle les OSC ont posé des questions aux responsables du développement du projet EACOP.

Ci-dessous se trouvent certaines questions et certains commentaires :

- i. Empêcher les personnes affectées par le projet de mettre en place de nouvelles installations sur leurs terres et d'avoir des cultures pérennes porte atteinte à leurs droits sociaux et économiques. Vous pouvez faire l'objet de poursuites judiciaires pour ces infractions. Les compensations que vous verserez aux personnes affectées par le projet tiendront-elles compte des infractions susmentionnées, de manière à ce que vous dédommaginez ces personnes des pertes que vous leur aurez imposées en décidant d'une date limite d'éligibilité restreignant leur utilisation de leur terre ?
- ii. Vous avez estimé financièrement les propriétés des communautés et vous avez cessé de partager des informations concernant la suite du processus. Les populations sont coincées et ne savent pas ce qu'elles peuvent attendre de l'EACOP.

- iii. Votre description des personnes affectées par le projet est incomplète. Vous les décrivez comme si elles constituaient une population homogène. Il s'agit au contraire de femmes, d'enfants, de jeunes et de personnes âgées, entre autres, qui souffrent de répercussions diverses au moment de l'acquisition de leur terre. Il faut identifier les différentes catégories de personnes affectées et répondre à leurs besoins.
- iv. Dans votre rapport ESIA, vous avez indiqué prévoir un suivi de la pollution des eaux souterraines, entre autres. Quelle entité supervisera vos activités de suivi ? Le gouvernement ougandais est-il compétent pour vous surveiller ?
- v. Le projet EACOP entraînera la destruction de biomasse dans l'emprise de 30 mètres de l'oléoduc. Une évaluation de l'écosystème doit être réalisée afin que les Ougandais et Ougandaises soient en mesure de comprendre et de comparer ce qu'ils sacrifient et ce qu'ils gagnent avec l'EACOP.



Membres d'OSC posant des questions, dont Mme Diana Nabiruma de l'AFIEGO et M. Henry Bazira de la CSCO.

Les responsables du développement du projet ont donné les réponses suivantes :

- Une date limite d'éligibilité a été imposée pour les terres des personnes affectées par le projet afin d'empêcher les activités spéculatives. Si les personnes affectées doivent mettre en place des installations sans délai, par exemple si elles doivent construire des tombes pour y enterrer leurs morts, elles peuvent en parler avec les équipes de l'EACOP en charge des réclamations dans leurs communautés afin de faire face à cette situation. *(Néanmoins, cette position reste contraire à l'article 26 de la Constitution ougandaise de 1995 qui indique qu'une terre ne peut être acquise qu'après le versement d'une compensation rapide, équitable et adaptée).*
- Les responsables du développement d'EACOP ont mis en place des mesures, comme l'obligation pour les époux d'avoir un compte joint et l'obligation pour les femmes de signer les documents de transfert de propriété foncière. Cependant, l'équipe EACOP ne

peut pas contraindre les hommes à partager le montant de la compensation avec leur femme après qu'ils ont retiré les fonds de leur compte bancaire.

- La PAU, la NEMA et d'autres agences publiques superviseront la gestion des déversements pétroliers. Elles se procurent actuellement les outils technologiques nécessaires pour accéder à des données en temps réel à ce sujet.
- M. Marchenko a également indiqué aux OSC présentes à la réunion que son équipe avait eu connaissance du partage d'une pétition d'OSC appelant les banques à ne pas financer l'EACOP. Il a demandé pourquoi l'Ouganda devrait se voir refuser une possibilité d'exploiter son pétrole tandis que d'autres pays vendent le leur.

La réunion s'est achevée après des discussions portant sur les points ci-dessus.